

Privilège

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le Ministre envisage-t-il d'appliquer ces économies directement à la réduction du déficit de sorte que l'on puisse tirer quelque avantage financier de cette grève que nous déplorons tous?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, s'il y a des économies que l'on peut réaliser sur les salaires, il y a aussi des dérangements et des retards entraînant des coûts. Beaucoup de travaux seront retardés et, bien sûr, nous subirons également quelques pertes de recettes. Je pense donc qu'il serait très difficile de préciser à combien cela se chiffrerait.

• (1500)

En outre, comme le député le sait, je ne crois pas qu'il soit permis de consacrer ce type de financement au service et à la réduction de la dette. Dans l'état actuel des choses, ce sont les recettes nettes de la TPS, les recettes qui proviennent de la vente des sociétés d'État et les contributions volontaires que vous, monsieur le Président, ou d'autres députés de la Chambre ou un particulier quelconque veulent bien apporter qui nous aident à combler le déficit.

* * *

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice et concerne l'affaire Milgaard. D'autres preuves ont été obtenues cet été à l'appui de son innocence. Des appels lancés de toutes les régions du pays demandent que cette affaire soit réexaminée.

J'aimerais demander à la ministre, puisqu'elle a fait état de la demande qui lui a été soumise, combien de temps il lui faudra pour prendre une décision.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le dossier ne m'est pas encore parvenu. Mon ministère s'en occupe et j'étudierai moi-même le dossier de façon aussi

expéditive que possible, en tenant compte des preuves et de la loi.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai une autre question à adresser à la ministre.

Étant donné qu'il faudra un certain temps pour étudier la demande qui lui a été soumise, j'aimerais demander à la ministre si elle envisagerait la possibilité de faire mettre Milgaard en liberté conditionnelle dans l'intervalle. Il ne semble y avoir aucune raison de le garder incarcéré. Voudrait-elle voir à la libération conditionnelle de M. Milgaard?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à mon avis, le député s'avance un peu trop. Puis-je lui rappeler que c'est là la prérogative de la Commission nationale des libérations conditionnelles et que M. Milgaard est tenu comme toute autre détenu de faire une demande de libération conditionnelle et de comparaître devant la commission.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LES PROPOS SUPPOSÉMENT TENUS PAR UN DÉPUTÉ**

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, normalement, j'invoquerais le Règlement plutôt que la question de privilège pour aborder le sujet dont je veux vous parler. Mais je crois qu'un député peut justifier le recours à la question de privilège en alléguant qu'un commentaire a été télédiffusé partout au Canada et a provoqué des appels téléphoniques de Canadiens en colère. Le commentaire auquel je fais allusion a, à mon sens, porté atteinte à l'ensemble de la Chambre des communes.

Je parle ici de l'échange entre la députée de Hamilton-Est et le député de Burlington. Au moment où le député de Burlington prenait son fauteuil, des remarques assez désobligeantes, que je ne répéterai pas à la Chambre, ont été entendues et j'ai l'enregistrement de ces remarques.

Je répète que j'ai soulevé la question de privilège pour parler de l'échange entre la députée de Hamilton-Est et le député de Burlington. Au moment où le député de Burlington s'installait à son fauteuil, des remarques très désobligeantes ont été entendues et j'en ai l'enregistrement, que je voudrais examiner.